



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, PINET Françoise, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura - Mrs BOYOD Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, SOREIL Jean-Claude

Absents représentés : Gilles TOURTET (pouvoir à Françoise PINET), GIRARD Joris (pouvoir à Françoise PINET)

Absente : MILLON Justine

Le compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Sébastien SIMION est désigné secrétaire de séance.

1) TRAVAUX

OPERATION AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PARC : LOT 1 - DEMOLITION DU BATIMENT DU RELAIS SAINT GERAUD

Huit entreprises ont déposé une offre dans les délais impartis. La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres. Les huit offres ont été recevables et analysées en fonction des critères fixés dans le règlement de consultation à savoir : prix des prestations 50 %, valeur technique 30 %, planning et délais 10 %, insertion sociale 10 %.

Offres des entreprises :

KINTZ	68 800.00 € HT	
MCRP	80 350.00 € HT	
PISTONO	56 928.00 € HT	(Variante 66 432.00 € HT)
TURCAN	100 720.00 € HT	
GAUDY	71 621.80 € HT	
PELISSARD	51 651.32 € HT	
POLDER	44 500.00 € HT	
JMTP	55 550.00 € HT	

Madame le maire propose de suivre l'avis de la CAO et de retenir l'entreprise POLDER la mieux-disante pour un montant de 44 500 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Un courrier sera adressé aux entreprises non retenues.

Les travaux de démolition sont prévus pour février 2021.

2) DROIT DE PREMPTION URBAIN

Une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée section B718 sise rue des Jardins pour une superficie de 338 m² transmise par le notaire a été reçue en mairie le 21 octobre 2020.

Au regard de l'emplacement de cette parcelle à proximité des commerces (boulangerie, pôle de santé et bar-tabac) et des habitations, Madame le Maire propose d'appliquer le droit de préemption urbain et d'acquérir cette parcelle afin de créer une aire de stationnement pour les véhicules. L'acquisition sera faite pour un montant de 19 000 € plus la commission d'agence de 2 000 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Concernant les travaux d'aménagement de cette parcelle le montant prévisionnel des travaux se monterait à 37 472.56 € HT. Madame le Maire propose de demander une subvention pour le financement des travaux auprès de l'Etat et du Département.

Accord à l'unanimité des membres présents.

3) FINANCES

DECISION MODIFICATIVE COMPTABLE

Budget commune investissement

- Ouverture de l'opération : achat d'un terrain rue des jardins + 21 000 €
- Aménagement quartier du parc : - 21 000 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Le conseil peut autoriser le maire à engager-liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020. Ces opérations seront réalisées avant le vote du budget primitif 2021.

- Aménagement du terrain acquis rue des jardins : + 45 000 € et frais notariés + 1 000 €
- Equipement des services techniques : + 1 000 € (prévision d'un besoin éventuel)
- Acquisition de la parcelle boisée section H n°330 sise aux Eygaux : 1 000 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Ces montants devront être inscrits au budget primitif 2021.

4) PERSONNEL

La commune a saisi le comité technique du Centre de Gestion afin de modifier le temps de travail d'un agent affecté à la cantine et à l'entretien des locaux de l'école. Augmentation de la durée hebdomadaire de 10 h 50 à 14 heures hebdomadaires. Régularisation d'heures complémentaires effectuées depuis des années.

Le comité technique réuni le 30 novembre dernier a donné un avis favorable.

Accord à l'unanimité des membres présents. (Madame Patricia CARRARA ne prend pas part au vote)

Délibération à prendre pour créer ce nouveau poste.

5) EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire propose de modifier la tarification de l'eau et l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021 afin de répondre aux critères fixés par l'Agence de l'Eau pour le financement de projets. Le conseil municipal, dans sa séance du 12 décembre 2019, s'était engagé à augmenter le prix de l'assainissement pour parvenir à 1€/m3 au 1^{er} janvier 2021.

Après discussion sur les trois scénarii proposés il est décidé de modifier les tarifs comme suit :

- Eau potable :
 - ✓ Abonnement : 48.00 €
 - ✓ Tarif par m3 : 0.60 €

Soit une augmentation de 11.28 € pour 120 m3 hors redevance Agence de l'Eau.

- Assainissement :
 - ✓ Abonnement : 48.00 €
 - ✓ Tarif par m3 : 0.60 €

Soit une augmentation de 12.48 € pour 120 m3 hors redevance Agence de l'Eau.

Accord à la majorité des membres présents (1 élu a opté pour un scénario différent)

La commune perçoit pour le compte de l'agence de l'eau la redevance pour pollution domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte et ensuite la reverse.

Le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte reste identique par rapport à celui de l'année 2020, soit 0.15 €/m³.

Le taux de la redevance pour pollution domestique augmente de 0.01 €/m³ par rapport à l'année dernière, soit 0.28 €/m³.

6) SOUTIEN AUX COMMERCE FERMES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

Il est proposé la prise en charge de la consommation eau et assainissement des commerces dont l'activité a été et est encore interrompue ou drastiquement réduite du fait des mesures de restrictions prises dans le cadre de la crise sanitaire. Un titre d'annulation sera émis.

Accord à l'unanimité des membres présents (Claudine RODRIGUEZ ne prend pas part au vote).

7) ETUDES POUR UN EVENTUEL RATTACHEMENT A L'INTERCOMMUNALITE DU SISTERONNAIS BUECH SOLLICITEE PAR PLUSISEURS COMMUNES DE L'ANCIEN HAUT BUECH

En concertation avec plusieurs communes du Haut Buëch il a été convenu de la réalisation d'une étude d'opportunité sur les conséquences d'un rattachement à la communauté de Communes du Sisteronais/Buëch. Le coût de l'étude sera financé par les communes volontaires au prorata de leur population DGF.

Montant de l'étude 8 160 € TTC, le coût pour la commune s'élèverait à un montant de 3 000 €.

Accord à l'unanimité des membres présents sur cette décision de principe.

7) ADHESION AU SERVICE DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES

Depuis le 25 mai 2018 et l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les collectivités territoriales doivent obligatoirement désigner un délégué à la protection des données. Peu de communes disposent en interne des ressources humaines qualifiées et mobilisables pour ces missions. Dans son rôle d'appui à l'organisation et à la modernisation des services, le centre de gestion met à disposition un délégué à la protection des données qualifié pour nous aider dans cette démarche.

Le délégué est principalement chargé :

- D'organiser des réunions de sensibilisation auprès des élus et des agents
- De réaliser un inventaire des traitements de données à caractère personnel
- D'analyser les points de non-conformité
- D'établir un plan d'actions : politique de protection des données et priorisation des actions
- De mettre en œuvre le plan d'actions en organisant des process internes au niveau humain, organisationnel et technique
- De mettre en place un registre des traitements et de documenter la conformité
- D'informer et conseiller les responsables de traitement en amont des projets
- De gérer le risque : conseiller sur la réalisation d'une étude d'impact et vérifier son exécution
- Coopérer avec l'autorité de contrôle, la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et d'être le point de contact de celle -ci
- Les missions du délégué couvrent l'ensemble des traitements mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné.

Madame le Maire propose d'adhérer au service de délégué à la protection des données mutualisé du centre de gestion.

Accord à l'unanimité des membres présents

8) MOTION POUR UNE RECONNAISSANCE DE LA REPUBLIQUE DU HAUT KARABAGH

Madame le Maire retire cette question de l'ordre du jour.

INFORMATIONS DIVERSES

- Mercredi 16 décembre et jeudi 17 décembre en matinée : préparation de la distribution des colis de Noël.
- Mercredi 16 décembre après-midi : Noël des enfants organisé sous le porche de la mairie.
- Jeudi 17 décembre à 15 heures : présentation du dossier de l'aménagement du quartier du Parc.
- Lundi 21 décembre à 14 h 30 : rencontre avec le bureau d'études CLAIE pour le dossier d'élimination des eaux claires.
- Rédaction de la gazette de janvier 2021.

La séance est levée à 19 heures.